

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 06.01.00.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 13.07.01 Bulletin 01/28.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *ALCATEL Société anonyme* — FR.

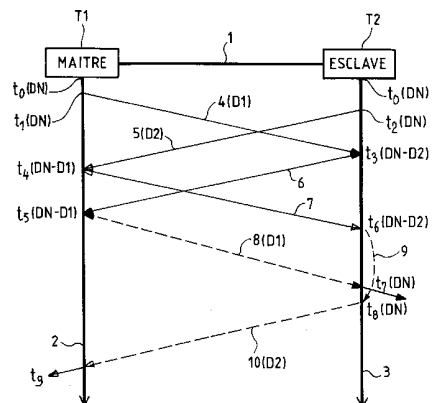
⑦2 Inventeur(s) : *VILLATE KARINE et PHAN CAO THANH.*

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : *COMPAGNIE FINANCIERE ALCA-TEL.*

⑤4 PROCÉDE DE GESTION DE COLLISION D'APPELS DANS UN CANAL DE TYPE CANAL D.

⑤7 L'invention concerne un procédé de gestion de collision d'appels. Dans le cas d'une collision de débit ou d'une collision de voie logique rencontrée lors d'une demande d'établissement de communication entre un premier terminal T1 et un deuxième terminal T2, le procédé selon l'invention désigne un terminal maître T1 et un terminal esclave T2. En fonction de la provenance de différents paquets d'appels, le procédé selon l'invention met alors en oeuvre des moyens pour assurer automatiquement la transmission des deux communications de préférence via le canal de signalisation, ou éventuellement via un canal de données.



PROCEDE DE GESTION DE COLLISION D'APPELS DANS UN CANAL DE TYPE CANAL D

L'invention concerne un procédé de gestion de collision d'appels.
5 Plus particulièrement, l'invention concerne un procédé de gestion de collision d'appels au sein d'artères bi-directionnelles de communication entre des terminaux de type autocommutateurs privés, par exemple des PABX (Private Automatic Branch Exchange dans la littérature anglaise).

Le cadre général de l'invention est celui d'un réseau homogène de
10 terminaux de type PABX reliés entre eux par des artères, le dit réseau étant raccordé à un réseau numérique à intégration de service (RNIS).

D'une manière générale, une artère entre deux terminaux définit un ensemble d'accès à ces terminaux. Ces accès sont des lignes de transmission louées ou achetées par les utilisateurs auprès d'un service
15 public. Physiquement, les accès se décomposent en plusieurs canaux. Ainsi, par exemple, les artères de type T0, dites artères à débit de base, supportent deux canaux de transmission de données, dits canaux B, qui ont un débit de 64 kilobits par seconde, et un canal de signalisation, dit canal D, dont le débit est de 16 kilobits par seconde. Les artères de types T2, dites
20 artères à débit primaire, supportent 30 canaux B et un canal D, l'ensemble de ces canaux ayant un débit de 64 bits par seconde.

Toutes ces artères sont dites polyvalentes dans le sens où chacune d'entre elles est apte, dans la limite de son débit propre, à fournir l'ensemble des services offerts par le réseau. D'une façon générale, le
25 canal B est un canal qui peut être utilisé pour transporter tout type d'informations, qu'elles soient de nature numérique ou analogique, et qu'il s'agisse de paquets de données ou des signaux propres au monde téléphonique. Le canal D est un canal apte à transporter en mode paquets la signalisation propre à différents services. Le canal D est essentiellement

utilisé pour établir une communication sur un des canaux qui sont dans les différents accès. Il véhicule par exemple les informations, envoyées sous forme de paquet d'appels, par un terminal qui effectue une demande d'établissement de communication avec un autre terminal. Ces
5 informations peuvent être un numéro de voie logique de l'artère requis pour la transmission des paquets de données qui vont suivre, un numéro de canal B pour la transmission des paquets de données qui vont suivre, l'adresse du destinataire, le type de paquet de données émis ...

Un protocole dit de niveau 2, ou encore LAPD (Link Access Protocole
10 on the D channel dans la littérature anglaise) permet des échanges de trames sécurisées entre différents équipements tels que des terminaux, des adaptateurs de terminaux, des terminaisons numériques d'abonnés, des commutateurs ... Ces équipements assurent des fonctions qui sont conformes au principe de fonctionnement dit HDLC (High-level Data Link
15 Control dans la littérature anglaise). Un champ d'adresse du LAPD est constitué de deux octets : le premier octet contient principalement un identificateur de point d'accès service, appelé SAPI (Service Access Point Identifier dans la littérature anglaise) ; le second octet contient un identificateur de terminal, appelé TEI (Terminal End-point Identifier dans la
20 littérature anglaise). Ces deux éléments permettent de multiplexer plusieurs liens de protocole d'accès dans un même canal D. Le SAPI permet l'aiguillage de la trame vers une entité intéressée, par exemple un processeur de signalisation, un commutateur de paquets de données ou une entité de gestion. Le TEI permet d'adresser sur un bus passif un
25 terminal particulier.

Les différents canaux de signalisation ou de données sont loués à un service public par l'utilisateur. Le canal de signalisation, ou canal D, est établi en permanence entre les deux terminaux qui se situent à ses extrémités. L'utilisateur paie donc en permanence l'utilisation de ce canal.

Par contre, le coût des canaux de données, ou canaux B, est variable : il se compose d'un abonnement de montant fixe, et d'un montant qui dépend de la quantité de données échangées sur chacun de ces canaux B. L'utilisateur d'un réseau du type de celui dans lequel intervient le procédé
5 selon l'invention limite donc, par soucis d'économie, le nombre de canaux B qu'il loue et l'utilisation qu'il en fait. Aussi, peut-il utiliser les canaux D pour transmettre certaines données dont le caractère n'est pas excessivement urgent. Ces données ne sont donc pas des données du monde téléphonique, mais plutôt des paquets de données qui circulent par
10 exemple entre deux ordinateurs. L'utilisation du canal D ne dépendant pas du volume d'information échangé sur ce canal, l'utilisateur exploite ce dernier au maximum de ces possibilités.

Cependant, l'utilisateur est limité par certaines caractéristiques du canal D. En effet, un canal D est défini essentiellement par son débit et par
15 le nombre de voies logiques dont il dispose.

Par définition, le débit d'un canal D correspond au nombre de bits que ce canal peut transmettre par unité de temps. Le nombre de voies logiques d'un canal D correspond au nombre de communications maximal qu'un tel canal peut simultanément établir par multiplexage. Le plus
20 souvent, un canal D a un débit de 16 kilobits par seconde, et dispose de 8 voies logiques.

Une communication au travers d'une artère bidirectionnelle de communication s'effectue en deux étapes : tout d'abord, un terminal émet un paquet d'appel vers un autre terminal pour établir la communication et
25 pour en préciser certaines caractéristiques. Si la demande d'établissement de communication est acceptée, il peut alors émettre des paquets de données.

Un utilisateur d'un des terminaux du réseau considéré peut rencontrer deux types de problème de collision lorsqu'il tente de transmettre

des données par un canal D. Ces deux types de collision sont à présent expliqués.

Un canal D a un débit propre D_0 qui correspond au débit maximal qui peut être utilisé sur ce canal. A chaque instant, un canal D est
5 caractérisé par un débit disponible D_N qui correspond à la différence entre le débit propre D_0 et la somme des débits qui sont à cet instant utilisés par diverses transmissions de données. Lorsqu'un terminal effectue une demande d'établissement de communication, via un canal D, avec un autre terminal, il émet un ensemble de données sous forme d'un paquet d'appel
10 dans le canal D. Ce paquet d'appel est notamment constitué d'un entête informant sur la nature du type de paquet de données, du numéro de voie logique sur laquelle le terminal émetteur souhaite émettre des paquets de données à suivre, l'adresse du terminal destinataire et du débit requis D_1 dont il a besoin pour assurer la communication, pour effectuer un transfert
15 de paquets de données.

Si le débit requis D_1 est supérieur au débit disponible D_N , la communication ne peut pas être établie via le canal D. Le paquet d'appel et les paquets de données seront alors transmis via un des canaux B après émission par l'utilisateur d'un nouveau paquet d'appel pour établir la
20 communication. La demande d'établissement de communication via le canal D a été rejetée.

Si le débit requis D_1 est inférieur au débit disponible D_N et qu'aucune demande d'établissement d'appel n'est émise par le terminal destinataire, alors la communication est possible. Les paquets de données
25 pourront être transmis via le canal D.

Si le débit requis D_1 est inférieur au débit disponible D_N , mais qu'une demande d'établissement de communication est émise sous forme d'un paquet d'appel à un instant voisin par le terminal destinataire, le paquet d'appel de ce dernier comprenant un en-tête stipulant qu'il requiert

un débit D2, et si la somme des deux débits $D1 + D2$ est supérieure au débit disponible DN, alors nous sommes dans une situation de collision de débit. Par le terme instant voisin, il faut comprendre que la demande d'établissement de communication émise par le deuxième terminal est
5 émise après que le premier terminal a lui-même émis sa demande d'établissement de communication, mais avant que le paquet d'appel du premier terminal soit arrivé au deuxième terminal. Dans le cas d'une collision de débit, les deux terminaux destinataires des paquets d'appel renvoient aux terminaux émetteurs de la demande d'établissement de
10 communication un ensemble de données appelé paquet de libération, qui informe chaque terminal émetteur de la collision de débit. En conséquence, aucun établissement de communication n'est effectué. Les deux appels doivent être ultérieurement renouvelés.

Par ailleurs, dans le cas de figures où il ne reste qu'une unique voie
15 logique de disponible dans un canal D, et que deux terminaux reliés par une artère contenant ce canal D émettent à des instants voisins des demandes d'établissement de communication au moyen de paquets d'appel similaires à ceux qui ont été décrits précédemment, les demandes d'établissement de communication sont rejetées. Nous sommes alors dans
20 le cas d'une collision de voie logique.

Dans l'état de la technique, les collisions de voie logique et les collisions de débit entraînent une libération des deux demandes d'établissements de communication. Chaque terminal ayant reçu un paquet de libération devra ultérieurement effectuer une nouvelle tentative de
25 demande d'établissement de communication. Ce fonctionnement est contraignant et entraîne le plus souvent des pertes de temps dans les échange de données entre terminaux.

Le procédé selon l'invention permet de pallier des différents défauts et inconvénients qui viennent d'être décrits. A cet effet, le procédé selon

l'invention met en oeuvre des moyens pour ne libérer définitivement aucune des demandes d'établissement de communication effectuées même dans des situations de collision de débit ou de voie logique. A cet effet, un des deux terminaux est désigné comme terminal maître, l'autre terminal étant
5 alors désigné comme terminal esclave.

Dans le cas d'une collision de débit, le terminal maître ayant reçu un paquet de libération ré-émet instantanément sa demande d'établissement de communication sur le canal D. Pour sa part, la terminal esclave ayant reçu un paquet de libération marque une temporisation avant
10 d'émettre automatiquement de nouveau sa demande d'établissement de communication, et si le débit disponible est toujours insuffisant pour réaliser le transfert de données requis, les paquets de données seront alors transmis sur un autre canal de type B.

L'invention concerne donc un procédé de gestion, au sein d'une
15 artère bi-directionnelle assurant une communication entre un premier terminal de type autocommutateur privé et un deuxième terminal du même type, des collisions entre un premier paquet d'appel de requête d'établissement de communication émis par le premier terminal vers le deuxième terminal et un deuxième paquet d'appel de requête
20 d'établissement de communication émis par le deuxième terminal vers le premier terminal, les deux paquets d'appel étant émis à des instants voisins par chacun des deux terminaux sur un canal de signalisation de la dite artère, le canal de signalisation étant défini notamment par un débit et un nombre de voies logiques qui lui sont propres,
25 caractérisé en ce qu'il comporte l'étape consistant à attribuer un mode maître à un des deux terminaux, qui est alors dit terminal maître, et un mode esclave à l'autre terminal, qui est alors dit terminal esclave, dans le but de déterminer les différentes étapes d'établissement de communication

pour procéder à une transmission de paquets de données associés au premier paquet d'appel et au deuxième paquet d'appel.

Selon un mode de mise en oeuvre préféré de l'invention, dans le cas d'une collision dite de débit, les différentes étapes d'établissement de la communication consistent à :

- détecter des paquets d'appel dit de dépassement de débit, dont le débit requis est trop important, en comparant le débit requis par chaque paquet d'appel à un débit disponible au niveau du terminal récepteur du paquet d'appel ;
- 10 - renvoyer un message de collision vers chaque terminal ayant émis un paquet d'appel de dépassement de débit ;
 - le cas échéant, propager directement un paquet d'appel qui n'a pas été détecté comme étant un paquet d'appel de dépassement de débit ;
 - émettre de nouveau le ou les paquets d'appel de
- 15 dépassement de débit, instantanément s'il s'agit d'un paquet d'appel émis par le terminal maître, après une temporisation s'il s'agit d'un paquet d'appel émis par le terminal esclave.

Les paquets d'appel qui sont émis après une temporisation sont émis sur un canal autre que le canal de signalisation. Ils peuvent être suivis de

20 paquets de données qui sont orientés vers le même canal que les paquets d'appel. Par ailleurs, la temporisation peut avoir une durée qui dépend de la taille des paquets de données à émettre à la suite du paquet d'appel de requête d'établissement de communication émis par le terminal maître.

Selon un autre mode de mise en oeuvre du procédé selon

25 l'invention, la temporisation a une durée fixe de deux secondes.

Par ailleurs, dans le cas d'une collision dite de voie logique, les différentes étapes d'établissement de communication consistent à

- propager directement le paquet d'appel issu du terminal maître ;

- émettre de nouveau le paquet d'appel issu du terminal esclave sur un canal autre que le canal de signalisation, une transmission de paquets de données associés au paquet d'appel étant alors effectuée sur le même canal que les paquets d'appel.

5 Le mode maître ou le mode esclave peuvent être attribués à chaque terminal en fonction d'un numéro propre à ce terminal. En effet, au sein d'un réseau homogène, chaque terminal constituant un noeud de ce réseau est numéroté. Ce numéro peut par exemple correspondre à l'ordre chronologique de la mise en service du terminal considéré dans le réseau.

10 Selon un autre mode de mise en oeuvre du procédé selon l'invention, le mode maître ou le mode esclave sont attribués à chaque terminal en fonction du nombre de terminaux qui lui sont adjacents. Deux terminaux sont dits adjacents lorsqu'il existe entre ces deux terminaux une artère de communication qui les relie directement. Dans les réseaux homogènes

15 auxquels s'applique la mise en oeuvre du procédé selon l'invention, chaque terminal contient des données indiquant le nombre de terminaux qui lui sont adjacents.

Les différents aspects avantages de la présente invention seront mieux compris à la lecture de la suite de la description en référence aux

20 figures qui ne sont donnés qu'à titre indicatif et nullement limitatif et qui sont à présent introduites :

- la figure 1 illustre la mise en oeuvre du procédé selon l'invention dans le cas d'une collision de débit détectée par deux terminaux reliés par une artère ;
- 25 - la figure 2 illustre la mise en oeuvre du procédé selon l'invention dans le cas d'une collision de débit détectée uniquement par un terminal maître ;
- la figure 3 illustre la mise en oeuvre du

procédé selon l'invention dans le cas d'une collision de débit détectée uniquement par un terminal esclave ;

- la figure 4 illustre la mise en oeuvre du procédé selon l'invention dans le cas d'une collision de voie logique.

5 Dans l'ensemble des figures qui vont à présent être décrites, un premier terminal T1 et un second terminal T2 sont reliés par une artère 1, cette artère contenant un canal D de signalisation et une pluralité de canaux B de transmission de données. Le terminal T1 est désigné comme étant le terminal maître et le terminal T2 est désigné comme étant le
10 terminal esclave. Comme il l'a été précédemment expliqué, le mode maître et le mode esclave peuvent être attribués notamment en fonction d'un numéro propre au terminal, ce numéro pouvant par exemple correspondre à un numéro de mise en service du terminal considéré dans le réseau homogène. La désignation maître/esclave peut être également déterminée
15 par le nombre de terminaux qui sont adjacents à chacun des terminaux considérés. Dans ce cas de figure, le terminal maître peut être désigné comme étant celui qui a le plus de terminaux adjacents. On peut bien évidemment envisager tout autre mode de détermination pour désigner un terminal maître et un terminal esclave entre deux terminaux sont reliés par
20 une artère.

Sur l'ensemble des figures 1 à 4, un axe vertical 2 relié au terminal maître T1 symbolise un axe des temps qui permet de repérer dans le temps différents évènements impliquant le terminal T1. De la même manière, un axe vertical 3 relié au terminal esclave T2, symbolisant un axe des temps,
25 permet de repérer dans le temps différents évènements impliquant le terminal T2.

Ces différents évènements peuvent être :

- la première émission d'un paquet d'appel sur le canal D, le terme paquet d'appel correspondant toujours à une tentative d'établissement de

communication en vue de transmettre ultérieurement des paquets de données ;

- une émission ou une réception d'un paquet de libération signifiant que le paquet d'appel précédemment émis n'a pas abouti à l'établissement
5 d'une communication ;

- une propagation d'appel qui signifie que l'établissement de la communication a fonctionné et que les paquets de données peuvent être transmis ;

- une ré-émission d'un paquet d'appel.

10 Les notations du type $t_k(X)$ qui apparaissent le long des axes de temps 2 et 3 signifient qu'à l'instant k , le débit disponible apparent, donné par le terminal correspondant à l'un des axes des temps, a pour valeur X .

Le débit disponible apparent d'une artère est une valeur disponible
15 dans chaque terminal connecté à l'artère. Cette valeur correspond au débit que le terminal en question pense être disponible à chaque instant sur l'artère. Cette valeur ne correspond pas au débit réellement disponible, car elle ne tient pas compte de la valeur des débits requis par les paquets d'appel issus de l'autre terminal connecté à l'artère et qui ne sont pas
20 encore parvenus au terminal considéré.

Les différentes flèches entre les deux axes temporels symbolisent différentes étapes dans l'établissement de la communication entre les deux terminaux. Les flèches pointillés désignent les étapes caractéristiques du procédé selon l'invention. Sur les différents dessins, les flèches dont la
25 pointe est noircie correspondent aux différentes opérations intervenant suite à l'émission d'un paquet d'appel par le terminal maître. Les flèches dont la pointe en traits continus est noircie correspond aux différentes opérations intervenant suite à un paquet d'appel émis par le terminal esclave. Les flèches dont l'extrémité est en traits pointillés correspondent à différentes

opérations relatives à une communication qui était déjà établie au moment des différentes collisions qui sont étudiées.

A la figure 1, le terminal maître T1 et le terminal esclave T2 émettent à des instants voisins t_1 et t_2 respectivement un paquet d'appel 4 dit appel maître requérant un débit D_1 et un paquet d'appel 5 dit appel esclave
5 requérant un débit D_2 .

La figure 1 illustre le cas de figure où à un instant t_0 précédant les instants t_1 et t_2 le débit disponible sur le canal D a une valeur DN supérieure à D_1 et D_2 , mais inférieure à la somme $D_1 + D_2$.

10 Nous sommes donc typiquement dans le cas d'une collision de débit. L'appel maître et l'appel esclave sont émis à des instants voisins, c'est à dire que chacun des deux paquets d'appel est émis avant qu'un des deux paquets d'appel soit arrivé à destination.

L'appel maître 4 arrive au terminal T2 à un instant t_3 . A cet instant
15 t_3 , le débit disponible apparent dans le canal D a une valeur égale à $DN - D_2$ qui est inférieure à D_1 . L'appel maître 4 est alors détecté comme un appel de dépassement de débit.

Un premier message de collision est alors transmis sous la forme d'un premier paquet de libération 6 de l'appel maître 4 du terminal T2 vers
20 le terminal T1 ; ce premier paquet de libération informe le terminal T1 que la demande d'établissement de communication n'a pas pu être effectuée. De la même façon, l'appel esclave 5 arrive au terminal T1 à un instant t_4 . A cet instant, le terminal T1 indique que le débit disponible apparent a une valeur égale à $DN - D_1$, qui est inférieure au débit D_2 requis par l'appel
25 esclave. Un deuxième paquet de libération 7 est donc transmis du terminal T1 vers le terminal T2. Il informe le terminal T2 que l'appel esclave 5 n'a pu aboutir à un établissement de communication.

Le premier paquet de libération 6 arrive au terminal T1 à un instant t_5 ; à cet instant le débit disponible apparent donné par le terminal T1 est

toujours égal à $DN-D1$. Selon le procédé de l'invention, l'appel maître est immédiatement ré-émis sous la forme d'un deuxième appel maître 8 identique au premier appel maître 4.

Le paquet de libération 7 arrive au terminal T2 à un instant t_6 ; à cet instant le débit apparent disponible pour le terminal T2 est toujours égal à $DN-D2$. Selon le procédé de l'invention, l'appel esclave 4 n'est, pour sa part, pas immédiatement ré-émis. Une temporisation 9 est déclenchée. Cette temporisation 9 permet au deuxième appel maître 8 d'arriver au terminal T2 à un instant t_7 où le débit apparent disponible est égal à DN .
La demande d'établissement de communication de l'appel maître 7 est alors prise en compte, le débit requis $D1$ étant inférieur au débit disponible apparent DN . Des paquets de données consécutifs au paquet d'appel pourront alors être transmis par le canal D. L'appel maître est ainsi directement propagé.

La temporisation arrive à son terme à un instant t_8 où le débit apparent disponible est égal à DN . Un deuxième appel esclave 10 semblable au premier appel esclave 5 est alors de nouveau émis. Si nécessaire, le deuxième appel esclave 10 peut effectuer une demande d'établissement de communication sur un canal B. En fonction du débit disponible apparent du terminal T1, la transmission des paquets de données de l'appel esclave peuvent alors être effectuées sur le canal D ou sur un canal B.

Comme il l'a déjà été mentionné précédemment, la temporisation peut avoir une durée fixe prédéterminée par exemple de l'ordre de 2 secondes, ou encore dépendre de la taille et du débit des paquets d'appel consécutif à l'appel maître qui est propagé. Dans tous les cas de figure, cette temporisation doit cependant être suffisante pour permettre au deuxième appel maître 8 d'arriver au terminal esclave T2 avant la fin de la temporisation 9.

Le deuxième appel esclave 10 arrive au terminal T1 à un instant t_9 .

La figure 2 illustre elle aussi un cas de collision de débit. Ce cas est un cas particulier de la situation présentée à la figure 1.

Le terminal maître T1 et le terminal esclave T2 émettent toujours à
5 des instants voisins t_1 et t_2 respectivement le paquet d'appel 4 dit appel maître requérant le débit D_1 et le paquet d'appel 5 dit appel esclave requérant le débit D_2 . A l'instant t_0 précédant les instants t_1 et t_2 , le débit disponible sur le canal D a une valeur DN supérieure à D_1 et à D_2 mais inférieure à la somme $D_1 + D_2$.

10 A un instant t_3 , le terminal esclave T2 émet un message 11 signifiant qu'une communication précédemment établie est arrivée à son terme. La communication précédemment établie requérait un débit D_3 . Le débit D_3 est donc libéré et peut par conséquent être utilisé pour les communications attachées aux paquets d'appels 4 et 5.

15 Le paquet d'appel 4 arrive au terminal T2 à un instant t_4 ultérieur à l'instant t_3 où le débit D_3 s'est libéré. A cet instant t_4 , le débit disponible apparent dans le canal D a alors une valeur égale à $DN - D_2 + D_3$; si cette valeur est supérieure au débit requis par le paquet d'appel 4, à savoir D_1 , ce qui est le cas représenté à la figure 2, alors la communication faisant
20 suite au paquet d'appel 4 peut être établie directement. Les différents paquets de données succédant au paquet d'appel 4 peuvent transiter sur l'artère 1.

Par contre, l'appel esclave 5 qui arrive au terminal T1 à un instant t_5 donne suite à un paquet de libération 7 qui est transmis du terminal t_1 vers
25 le terminal t_2 . En effet, à l'instant t_5 , le débit disponible apparent donné par le terminal T1 est toujours égal à $DN - D_1$. Le paquet de libération 7 informe le terminal t_2 que l'appel esclave 5 n'a pas pu aboutir à un établissement de communication.

Le deuxième paquet de libération 7 arrive au terminal T2 à un instant t_6 ; à cet instant, le débit apparent disponible pour le terminal T2 a pour valeur $DN-D_2+D_3$ en supposant que la communication faisant suite à l'appel maître 4 n'est pas achevée. Selon le procédé de l'invention, l'appel esclave 5 n'est pas immédiatement ré-émis. La temporisation 9 est déclenchée. Elle arrive à son terme à un instant t_7 où le débit apparent disponible est égal à $DN+D_3$. Le deuxième appel d'esclave 10 semblable au premier rappel d'esclave 5 est alors de nouveau émis. Si nécessaire, le deuxième appel esclave 10 peut effectuer une demande d'établissement de communication sur un canal B.

La situation présentée à la figure 2 illustre le fait que, dans le cas où un certain débit se libère entre le moment où un paquet d'appel maître est émis par le terminal T1 et le moment où ce paquet d'appel maître arrive au terminal T2, la communication peut être directement établie pour transmettre les paquets de données liées à l'appel maître. Aucun paquet de libération n'est renvoyé depuis le terminal T2 vers le terminal T1. Par contre, selon le procédé de l'invention, un paquet de libération informant qu'un paquet d'appel esclave n'a pas pu établir directement une communication a pour conséquence le déclenchement automatique de la temporisation 9.

La figure 3 expose une situation semblable à celle rencontrée dans la figure 2 à la différence près qu'une collision de débit est traitée dans le cas où une transmission de données depuis le terminal T1 vers le terminal T2, initiée avant tout événement de collision, s'achève à un instant particulier. Nous sommes toujours dans le cas où le terminal maître T1 et le terminal esclave T2 émettent à des instants voisins t_1 et t_2 respectivement le paquet d'appel 4 dit appel maître requérant le débit D_1 , et le paquet d'appel 5 dit appel esclave requérant le débit D_2 .

A l'instant t_0 précédant les instants t_1 et t_2 , le débit disponible sur le canal D à une valeur DN supérieure à D_1 et D_2 , mais inférieure à la somme $D_1 + D_2$. Nous sommes donc toujours dans la cas d'une collision de débit.

5 A un instant t_3 , un signal 12 issu du terminal maître T1 destiné au terminal esclave T2 est émis afin de signaler qu'une communication précédemment établie depuis le terminal maître T1 vers le terminal esclave T2 est achevée. Cette communication requérait un débit D_3 . En conséquence, le paquet d'appel esclave 5 qui arrive au terminal maître T1
10 à un instant t_5 trouve un débit disponible apparent de valeur $DN - D_1 + D_3$, ceci bien évidemment dans le cas où t_5 est ultérieur à t_3 . Dans ce cas, et si le débit D_2 est inférieur à la valeur $DN - D_1 + D_3$, la transmission de paquet de données depuis le terminal T2 vers le terminal T1 peut directement être effectuée via le canal D. Aucun paquet de libération n'est émis suite à
15 l'émission du paquet d'appel 5.

Par contre, à un instant t_4 correspondant à l'instant où le paquet d'appel 4 arrive au terminal esclave T2, le débit disponible apparent a pour valeur $DN - D_2$. En conséquence, un paquet de libération 6 est émis depuis le terminal esclave vers le terminal maître T1. Il informe le terminal T1 que
20 l'appel maître 4 n'a pu aboutir à un établissement de communication. Le paquet de libération arrive au terminal T1 à un instant t_6 . Selon le procédé de l'invention, il est instantanément ré-émis sous la forme d'un deuxième paquet d'appel maître 8 semblable au premier paquet d'appel maître 4. Le deuxième paquet d'appel maître 8 arrive au terminal T2 à un instant t_7 . A
25 cet instant, en fonction du débit disponible, il est décidé si la transmission des paquets de données qui font suite au paquet d'appel 8 sera effectué sur le canal D ou sur un canal B.

On peut remarquer dans le cas de figure décrit à la figure 3 que le procédé selon l'invention permet la transmission automatique de deux appels sans aucune temporisation.

A la figure 4, la mise en oeuvre du procédé selon l'invention est illustrée dans le cas d'une collision dite de voie logique. Dans cet exemple, le débit de l'artère 1 est supposé suffisant pour transmettre simultanément les communications qui doivent être établies suite au premier paquet d'appel 4 et au deuxième paquet d'appel 5. Par contre, dans le cas de figures illustré, on suppose qu'il ne reste plus qu'une unique voie logique de l'artère D disponible pour l'échange de données entre le terminal T1 et le terminal T2. Les deux paquets d'appel 4 et 5 sont toujours émis à des instants voisins t_1 et t_2 . Selon le procédé de l'invention, le paquet d'appel maître 4 arrive à un instant t_3 au terminal esclave T2. Il est alors immédiatement propagé, et les paquets de données qui lui font suite pourront être transmis sur le canal D. Par contre, le paquet d'appel esclave arrive à un instant t_4 au terminal maître T1. La demande d'établissement de communication est alors refusée. Un deuxième paquet d'appel esclave similaire au premier paquet d'appel 5 esclave est alors de nouveau émis depuis le terminal T2 vers le terminal T1 à un instant t_6 . Le deuxième paquet d'appel esclave 10 est différent du premier paquet d'appel 5 esclave par le fait qu'il demande l'établissement d'une communication et un transfert de paquet de données sur un canal B.

D'une façon générale, dans le cas d'une collision de voie logique, lorsque deux paquets d'appel sont émis à des instants voisins par le terminal T1 et par le terminal T2, le paquet d'appel issu du terminal maître T1 est assuré d'établir immédiatement une communication et de pouvoir ainsi transférer des paquets de données qui succèdent au paquet d'appel 4. Le terminal esclave T2, ayant reçu le paquet d'appel maître 4 qui demande l'établissement d'une communication sur une voie logique qu'il avait lui-

même requis dans le paquet d'appel esclave 5, sait de ce faite que la communication suite au paquet d'appel esclave 5 n'a pas pu être établie.

Le terminal esclave T2 ré-émet donc quasiment instantanément un nouveau paquet d'appel 10 demandant l'établissement d'une
5 communication via un canal B.

REVENDICATIONS

1. Procédé de gestion, au sein d'une artère bi-directionnelle (1) assurant une communication entre un premier terminal (T1) de type autocommutateur privé et un deuxième terminal (T2) du même type, des collisions entre un premier paquet d'appel (4) de requête
5 d'établissement de communication émis par le premier terminal (T1) vers le deuxième terminal (T2) et un deuxième paquet d'appel (5) de requête d'établissement de communication émis par le deuxième terminal (T2) vers le premier terminal (T1), les deux paquets d'appels (4;5) étant émis à des instants voisins ($t_1;t_2$) par chacun des deux terminaux (T1;T2) sur un canal
10 de signalisation de la dite artère (1), le canal de signalisation étant défini notamment par un débit et un nombre de voies logiques qui lui sont propres, caractérisé en ce qu'il comporte l'étape consistant à attribuer un mode maître à un des deux terminaux, qui est alors dit terminal maître (T1), et un mode esclave à l'autre terminal, qui est alors dit terminal esclave (T2), dans
15 le but de déterminer les différentes étapes d'établissement de communication pour procéder à une transmission de paquets de données associés au premier paquet d'appel et au deuxième paquet d'appels (4;5).

2. Procédé de gestion de collision d'appels selon la revendication 1 caractérisé en ce que dans le cas d'une collision dite de débit, les différentes
20 étapes d'établissement de communication consistent à :

- détecter des paquets d'appels dit de dépassement de débit, dont le débit requis est trop important, en comparant le débit requis par chaque paquet d'appel à un débit disponible au niveau du terminal récepteur de l'appel ;
- 25 - renvoyer un message de collision (6;7) vers chaque terminal ayant émis un paquet d'appel de dépassement de débit ;

- le cas échéant, propager directement un paquet d'appel qui n'a pas été détecté comme étant un paquet d'appel de dépassement de débit ;

- émettre de nouveau le ou les paquets d'appels de dépassement de débit, instantanément s'il s'agit d'un paquet d'appel émis par le terminal maître (T1), après une temporisation (9) s'il s'agit d'un
5 paquet d'appel émis par le terminal esclave (T2).

3. Procédé de gestion de collision d'appels selon la revendication 2 caractérisé en ce qu'il comporte l'étape supplémentaire consistant à orienter les paquets d'appel émis après une temporisation des paquets de données
10 associés aux paquets d'appel émis après une temporisation vers un canal autre que le canal de signalisation.

4. Procédé de gestion de collision d'appels selon l'une des revendications 2 ou 3 caractérisé en ce que la temporisation a une durée qui dépend de la taille des paquets de données à émettre à la suite du paquet
15 d'appel de la requête d'établissement de communication émis par le terminal maître (T1).

5. Procédé de gestion de collision d'appels selon l'une des revendications 2 ou 3 caractérisé en ce que la temporisation a une durée de deux secondes.

20 6. Procédé de gestion de collision d'appels selon la revendication 1 caractérisé en ce que dans le cas d'une collision dite de voie logique, les différentes étapes d'établissement de communication consistent à :

- propager directement un paquet d'appel (4) issu du terminal maître (T1);

- 25 - émettre de nouveau un paquet d'appel (5) issu du terminal esclave (T2) sur un canal autre que le canal de signalisation, la nouvelle émission étant effectuée sur un canal autre que le canal de signalisation.

7. Procédé de gestion de collision d'appels selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que le mode maître ou le mode

esclave est attribué à chaque terminal en fonction d'un numéro propre au terminal.

8. Procédé de gestion de collision d'appels selon l'une des revendications 1 à 6 caractérisé en ce que le mode maître ou le mode
5 esclave est attribué à chaque terminal en fonction du nombre de terminaux qui lui sont adjacents.

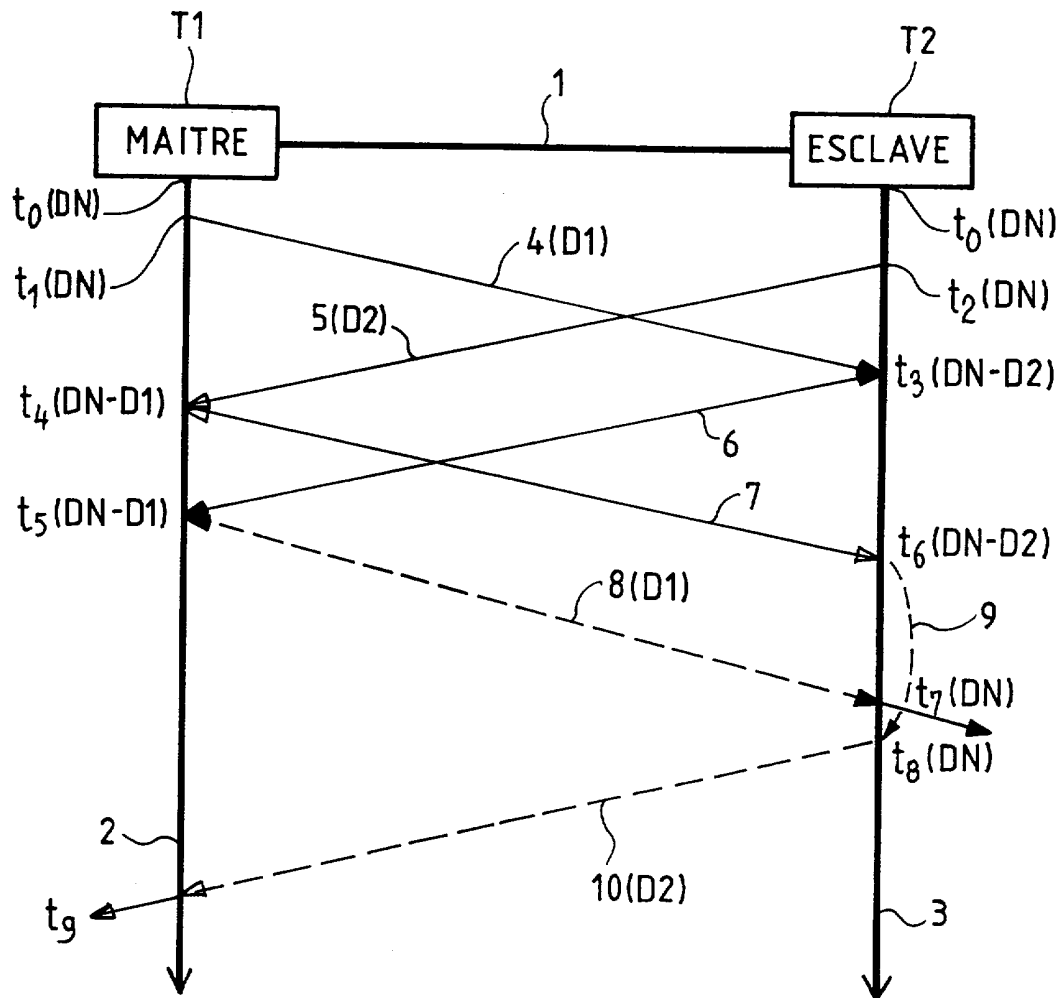
10

15

20

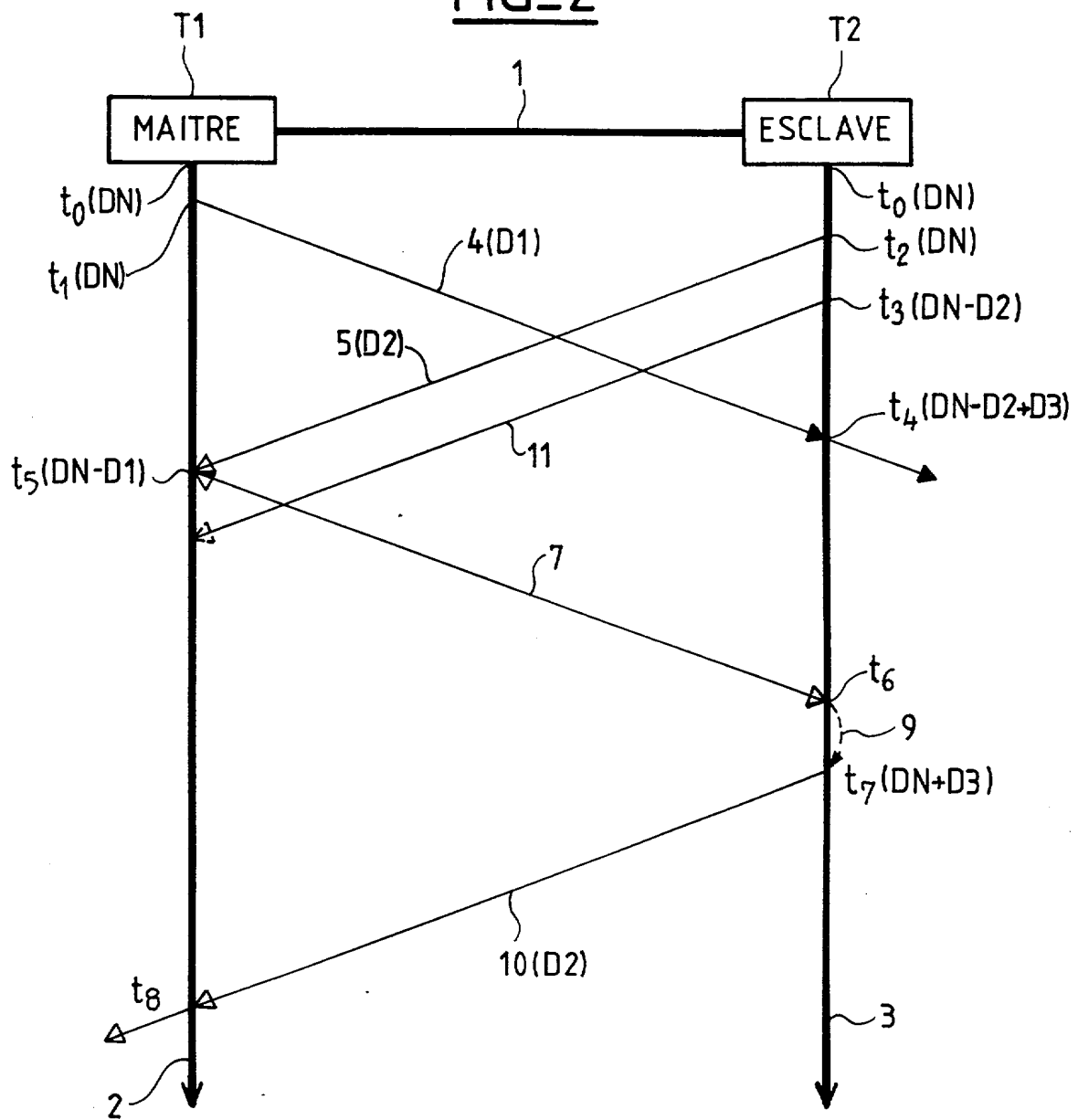
25

1/4

FIG_1

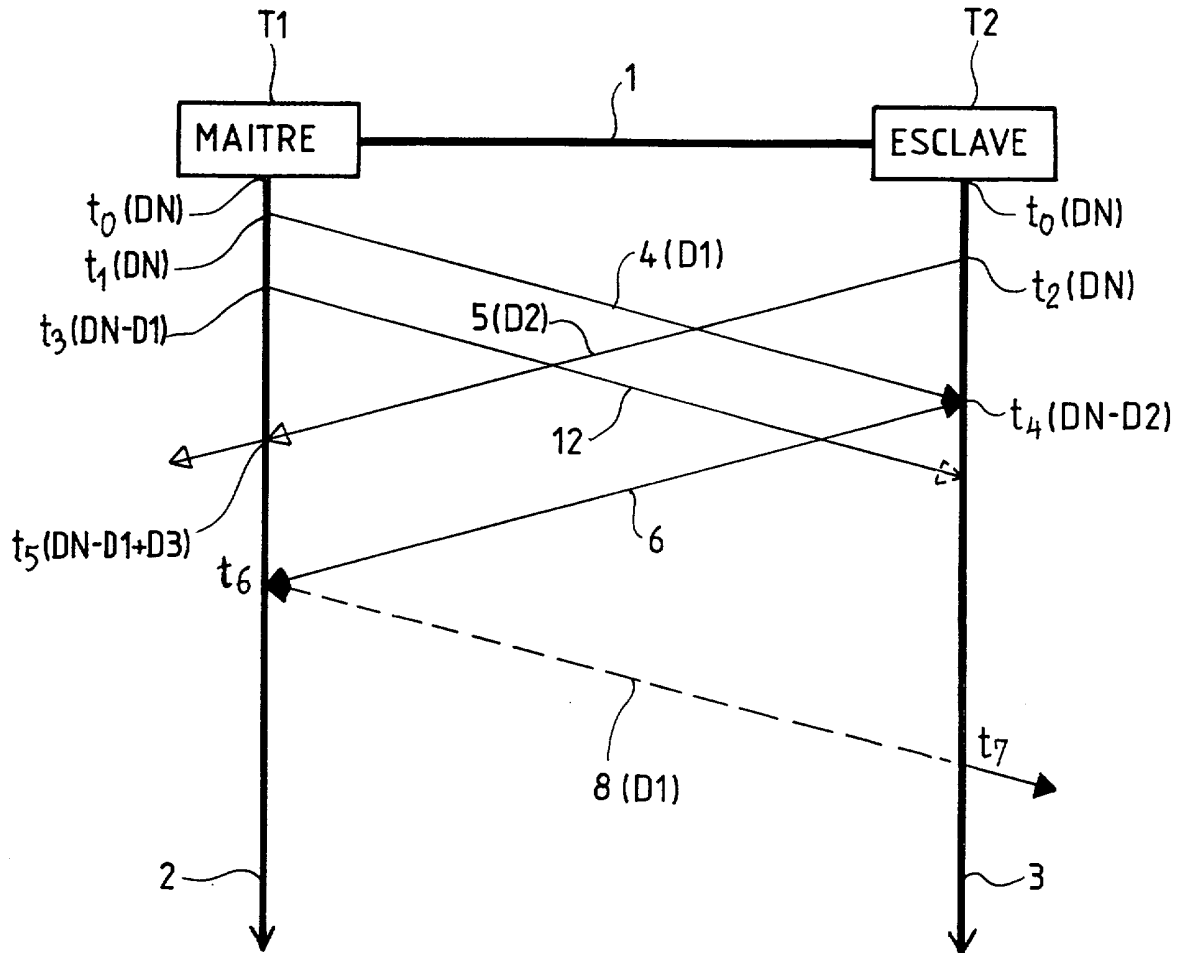
2/4

FIG_2

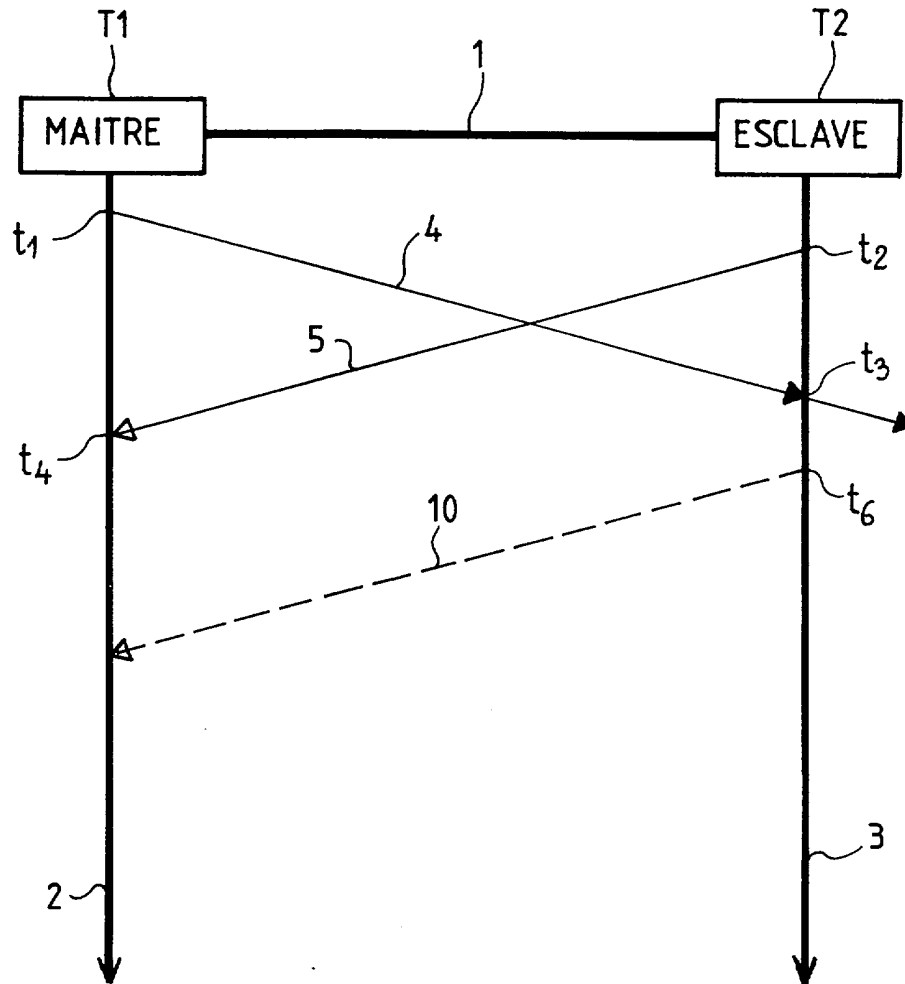


3/4

FIG_3



4/4

FIG_4

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	US 5 381 415 A (MIZUTANI YASUNAO) 10 janvier 1995 (1995-01-10) * colonne 1, ligne 58-68 * * colonne 2, ligne 25 - colonne 3, ligne 10 * ---	1	H04Q7/24
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 014, no. 055 (E-0882), 31 janvier 1990 (1990-01-31) & JP 01 280945 A (NEC CORP), 13 novembre 1989 (1989-11-13) * abrégé * ---	1	
A	US 5 587 999 A (ENDO KOJI) 24 décembre 1996 (1996-12-24) * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			H04Q
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
27 septembre 2000		Barbelanne, A	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
 EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)